BAK economic intelligence

Échec de l'accord-cadre : Conséquences possibles pour la région du Rhin supérieur

Argumentaire

novembre 2021

Commanditaire
Ministère de l'économie,
du travail et du tourisme, Bade-Wurtemberg

Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT, ARBEIT UND TOURISMUS

Financé
par le fonds de coopération
de la Conférence franco-germano-suisse
du Rhin Supérieur

DEUTSCH-FRANZÖSISCH-SCHWEIZERISCHE OBERRHEINKONFERENZ
CONFERENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE DU RHIN SUPERIEUR

Éditeur
BAK Economics AG

Direction du projet
Martin Eichler, T +41 61 279 97 14
martin.eichler@bak-economics.com

Rédaction
Martin Eichler
Valentin Knechtl
Alexis Körber
Andrea Wagner

Communication
Marc Bros de Puechredon, T +41 61 279 97 25
marc.puechredon@bak-economics.com

Copyright
Copyright © 2021 by BAK Economics AG
Tous droits réservés au commanditaire

Sommaire

1 Situation de départ 4

2 Accord sur la libre circulation des personnes 5

3 Accord sur la recherche 13

4 Accord sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité 20

5 Conclusions 25

6 Annexe : Données et illustrations 27

Index des illustrations

Ill. 1 Les travailleurs frontaliers dans la région du Rhin supérieur 27

Ill. 2 Répartition des travailleurs frontaliers en fonction de leur qualification 28

Ill. 3 Développement /Évolution du nombre de frontaliers Rhin supérieur suisse 28

Ill. 4 Part des travailleurs frontaliers et du nombre total d'actifs, par secteur d'activité 28

Ill. 5 Développement relatif des prestataires de services 30

Ill. 6 Croissance de l'emploi par secteur 31

Ill. 7 Le chômage dans la région du Rhin supérieur 32

Ill. 8 Mise en réseau de la recherche trinationale dans la région du Rhin supérieur 33

1 Situation de départ

Le présent argumentaire porte sur les conséquences de la non-ratification de l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE pour le Rhin supérieur. En tant que région trinationale entre la France, la Suisse et l'Allemagne, avec des interconnexions étroites au-delà des frontières nationales, la région du Rhin supérieur a tout particulièrement besoin d'une coopération harmonieuse. Bien que l'échec de l'accord-cadre ne remette pas directement en cause cette situation, il en résulte, au moins indirectement, de nombreux impacts et la menace d'une détérioration des possibilités de coopération transfrontalière à de nombreux égards. Certaines des répercussions se traduisent par des opportunités d'approfondissement non concrétisées si de nouveaux accords ne sont pas conclus. En fonction de l'évolution de la situation, les accords existants peuvent également être compromis. L'accord le plus important est celui des accords bilatéraux entre l'UE et la Suisse.

Les répercussions de l'échec de l'accord-cadre dépendent bien sûr fortement des conséquences tirées par les différentes institutions impliquées et de la possibilité de trouver des solutions alternatives. Une évaluation définitive de toutes les conséquences n'est pas possible, ne serait-ce que parce que le processus politique en cours a une influence considérable sur ces dernières. Par ailleurs, il s'agit également d'une analyse très étendue et complexe visant à appréhender pleinement toutes les conséquences.

Cette brève étude a donc pour but de montrer ce qui, dans le pire des cas, pourrait être une perte pour la région du Rhin supérieur. L'analyse est axée sur les accords les plus importants de l'ensemble des accords bilatéraux – les éventuels avantages futurs qui ne peuvent plus être obtenus, ainsi que de nombreux autres domaines, tels que les obstacles à la coopération quotidienne de part et d'autre de la frontière, ne peuvent être traités dans le cadre imparti ici.

Cet argumentaire évoque l'accord concernant les obstacles techniques au commerce, l'accord sur la recherche et l'accord sur la libre circulation des personnes.

Sur la base des arguments principaux, il est montré quelles conséquences l'échec de l'accord-cadre ou les réactions à celui-ci pourraient avoir pour le Rhin supérieur et ses sous-régions. Dans ce contexte, on y aborde les effets déjà avérés (comme la non-actualisation de l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce dans le domaine de la technologie médicale), les effets attendus (comme une participation plus difficile de la Suisse à Horizon Europe) ou les effets potentiels (comme une restriction de la libre circulation des personnes).

Cette brève étude est de nature qualitative et donne un premier aperçu approximatif et qualitatif de la signification et des conséquences possibles de la non-ratification de l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE pour le Rhin supérieur. Elle décrit différents mécanismes qui peuvent avoir un impact non négligeable sur la région trinationale du Rhin supérieur. Une étude quantitative plus complète pourrait apporter encore plus de clarté à cet égard, afin de distinguer les effets pertinents des effets moins pertinents sur la base de données et de modèles.

2 Accord sur la libre circulation des personnes

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre l'UE et la Suisse est en vigueur depuis le 1er juin 2002. Ce dernier a conduit à l'introduction progressive de la libre circulation des personnes pour les actifs (travailleurs et indépendants) et pour les non-actifs (étudiants, retraités et autres personnes inactives) ainsi qu'à la libéralisation partielle des services transfrontaliers. La libre circulation des personnes permet notamment d'entrer en Suisse ou dans un état membre de l'UE/AELE, d'y résider, d'y chercher un emploi, de s'y établir comme indépendant et, le cas échéant, d'y rester après avoir exercé une activité professionnelle. Sous certaines conditions, cela s'applique également aux personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle et aux membres de leur famille.[1]

L'ALCP a également modifié de manière substantielle la réglementation relative aux travailleurs frontaliers. Ainsi, jusqu'en 2002, il fallait habiter dans une zone frontalière prédéfinie autour de la Suisse pour pouvoir être actif sur le marché du travail suisse en tant que frontalier. En outre, les entreprises suisses devaient prouver qu'elles avaient cherché des travailleurs dans le pays avant de pouvoir recruter un frontalier. Il y avait par ailleurs une obligation de retour quotidien pour les frontaliers. Cette réglementation relative aux frontaliers a été progressivement libéralisée jusqu'en 2007.[2]

Ces réglementations de l'ALCP ne sont pas directement compromises après l'échec des négociations sur l'accord-cadre. Toutefois, si la situation devait s'aggraver davantage et/ou si les accords bilatéraux devaient être résiliés dans leur intégralité,[3] l'ALCP cesserait également d'exister. En outre, l'incertitude quant à l'évolution future peut à elle seule déclencher certains changements dans le comportement des acteurs économiques. L'analyse est basée sur les conséquences qui résulteraient de l'abolition de l'ALCP. Dans le cas d'une non-application partielle de l'ALCP ou d'une érosion progressive de la réglementation par de nouveaux obstacles, les différents impacts économiquement pertinents et leurs conséquences en cas d'abolition de l'ALCP seraient réduits en conséquence, mais subsisteraient dans leur principe.

[1] BAK, 2015. Les effets à moyen et long terme de la fin des Accords bilatéraux I sur l'économie suisse.
[2] BFS, 2021. Frontalières et frontaliers en Suisse 1996-2020
[3] Par exemple, parce que l'une des parties ne voit plus d'équilibre dans l'ensemble des accords bilatéraux en raison de restrictions de l'efficacité des autres accords, ou parce que des « piques » et des obstacles individuels sont considérés par l'autre partie comme une violation du contrat et donc un motif de résiliation.

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
1) Restrictions à l'accès des frontaliers au marché du travail suisse **Évaluations**[4] 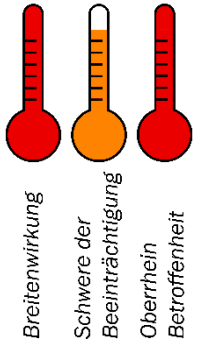 En cas d'abolition de l'ALCP, il faut s'attendre à des obstacles à l'accès des frontaliers au marché du travail suisse, comme c'était le cas jusqu'en 2002 (et dans certains cas jusqu'en 2007) lorsque des éléments de régulation tels que la zone frontalière, la priorité aux ressortissants suisses et l'obligation de retour quotidien étaient encore en vigueur. Cela a rendu plus difficile l'accès des	Offre de travail limitée avec baisse de la croissance, de la productivité et de la compétitivité internationale.	**Région suisse du Rhin supérieur, impacts sur la disponibilité de la main-d'œuvre** ***Mécanisme*** Si l'accès des frontaliers au marché du travail suisse est soumis à un traitement plus restrictif, le nombre de travailleurs disponibles en Suisse sera réduit. Cela a un impact sur la quantité et sur la qualité du travail. - Impact quantitatif : la main-d'œuvre est un facteur de production important. Une réduction de la main-d'œuvre entraîne par conséquent une diminution de la production. Le fait que le marché du travail suisse présente une demande fondamentalement élevée en main-d'œuvre se reflète, entre autres, dans le faible taux de chômage. Une diminution du nombre de travailleurs entraîne par conséquent une baisse de la production et de la croissance. - Impact qualitatif : Un marché du travail plus large, favorisé par les travailleurs frontaliers, permet une meilleure adéquation entre les travailleurs et les postes à pourvoir. Cette situation peut là encore être attribuée à deux causes. o L'efficacité du marché du travail s'améliore. Dans un marché du travail plus large, les profils des postes à pourvoir et les profils de compétences des travailleurs sont plus faciles à faire coïncider. o Par ailleurs, une part importante des frontaliers de la région suisse du Rhin supérieur apporte avec elle un haut niveau de qualification, ce qui comble les lacunes de la demande de travailleurs qualifiés en Suisse et élève le niveau moyen de qualification. Près de 40 % des frontaliers ont un niveau de qualification élevé à très élevé (voir III.). En outre, les frontaliers sont nettement surreprésentés par rapport au nombre total de travailleurs dans l'industrie chimique et pharmaceutique ainsi que dans les services à forte intensité de connaissances. 13 % des travailleurs frontaliers sont employés dans l'industrie chimique et pharmaceutique, contre 3 % de l'ensemble des travailleurs, et 12 % dans les services à forte intensité de connaissances, contre 6 % de l'ensemble des travailleurs (voir III.). Ces deux canaux de transmission s'accompagnent d'une augmentation de la productivité et d'un renforcement de la compétitivité des entreprises. ***Classification du mécanisme*** De nombreux frontaliers français et allemands travaillent dans la sous-région de la Suisse du Nord-Ouest de la région du Rhin supérieur. En 2019, environ 70 000 frontaliers étaient recensés (voir III) sur une population active totale d'environ 870 000 personnes. Par ailleurs, le nombre de frontaliers a augmenté d'environ 20 % depuis 2010 (voir III. 3).	En raison de la situation géographique, les restrictions à l'accès des frontaliers au marché du travail suisse ont des répercussions plus fortes sur la sous-région de la Suisse du Nord-Ouest de la région du Rhin supérieur que sur d'autres régions (plus centrales) de la Suisse. En outre, l'intégration transnationale s'est accrue au cours des dernières années, ce qui a renforcé au fil du temps ces dépendances vis-à-vis de la main-d'œuvre allemande et française.

Les trois catégories d'évaluation sont destinées à fournir une classification approximative de l'étendue de l'impact. L'évaluation est basée sur les connaissances des experts selon trois dimensions (orange clair = faible ou avec des impacts limités, orange foncé = moyen ou d'une importance considérable, rouge = fort ou avec des impacts majeurs), Elle ne prétend pas remplacer une analyse quantitative complète. Les trois catégories d'évaluation suivantes sont prises en compte :
- Étendue de l'impact : Évaluation de l'étendue de l'impact décrit sur l'économie nationale.
- Gravité de l'impact : Évaluation de la gravité de l'impact dans les domaines de l'économie nationale qui sont touchés par l'impact décrit.
- Affectation du Rhin supérieur : Évaluation de l'importance de l'impact attendu dans les régions du Rhin supérieur (catégories de couleur : inférieur à la moyenne par rapport aux autres régions, moyen ou supérieur à la moyenne).

travailleurs français et allemands au marché du travail suisse.		***Impacts attendus*** Une pénurie d'offre sur le marché du travail est à prévoir ; certaines opportunités de croissance pour les entreprises pourraient ne pas être saisies ou seulement à des coûts plus élevés. Les entreprises pourraient réagir par une externalisation accrue et/ou une délocalisation internationale de (certaines) activités. L'inadéquation sur le marché du travail augmente et la pénurie de travailleurs qualifiés s'aggrave. La croissance ainsi que la croissance par habitant s'en trouvent réduites, et la compétitivité internationale des entreprises est également affectée. Les impacts ne sont pas répartis uniformément dans l'économie, mais varient selon les secteurs qui dépendent fortement des travailleurs frontaliers. D'une part, certains des secteurs de services les moins productifs sont susceptibles d'être affectés plus que la moyenne par l'impact quantitatif, tandis que l'impact qualitatif est susceptible d'avoir plus de répercussions dans le secteur industriel, en particulier dans les segments de la haute technologie et les segments en forte croissance. La pénurie de travailleurs qualifiés risque notamment de s'aggraver dans le secteur de la santé, qui a connu une forte croissance ces dernières années (pour plus de détails, voir également III.). Il faut en outre s'attendre à ce que les personnes qui font déjà partie du marché du travail suisse soient protégées. En raison de la fluctuation naturelle du marché du travail, ce dernier perd en revanche de son efficacité au fil du temps et les avantages existants aujourd'hui risquent de diminuer à long terme.	
	Réduction du niveau de vie	**Région UE du Rhin supérieur, baisse du nombre de frontaliers à destination de la Suisse** ***Mécanisme*** Si l'accès des frontaliers au marché du travail suisse est traité de manière plus restrictive, comme décrit ci-dessus, cela se traduit par une réduction de l'étendue des opportunités pour les travailleurs allemands et français. Le nombre de demandeurs d'emploi tournés vers la région de leur pays de résidence dans la zone européenne du Rhin supérieur augmente. Cette situation a, en principe, un effet modérateur sur les revenus disponibles en raison des niveaux de salaire propres à chaque pays, puisque le montant de la perte de revenu dépend - de la rapidité avec laquelle le marché du travail respectif peut absorber des travailleurs supplémentaires (pour la région allemande du Rhin supérieur, le faible taux de chômage de 4 % n'indique pas de problèmes majeurs à cet égard. Cet argument est probablement plus pertinent pour la région française du Rhin supérieur, où le taux de chômage est nettement plus élevé (7 %)[5] et - de la mesure dans laquelle une moins bonne adéquation sur le marché du travail se reflète dans les salaires. La baisse des revenus aurait également un impact négatif sur les industries de la région orientées vers la consommation (par ex. le commerce de détail, les services aux particuliers, la construction, etc.) par le biais de la demande privée. En contrepartie, les entreprises établies dans la zone européenne du Rhin supérieur sont toutefois susceptibles de bénéficier d'un marché du travail plus large, puisque le nombre de demandeurs d'emploi augmente et que le pouvoir de négociation des travailleurs est affaibli.[6] Les entreprises concernées pourraient ainsi améliorer quelque peu leur compétitivité.	Ce qui s'applique à la région suisse du Rhin supérieur s'applique de manière inversée aux sous-régions de l'UE. Les restrictions spécifiques à l'accès au marché du travail ont un impact plus marqué qu'en moyenne pour l'ensemble de l'Allemagne ou de la France. En raison de la situation locale spécifique, les déplacements de la population étudiante auraient également des conséquences plus importantes pour la région qu'ailleurs en Allemagne et en France.

[5] BAK, 2021Marché du travail dans le Rhin supérieur, édition 2021, p. 8.

[6] Dans la mesure où l'ensemble du marché du travail de l'UE est déjà à la disposition de ces entreprises pour le recrutement, ces effets sont toutefois susceptibles d'être plutôt faibles, voire négligeables.

		Classification du mécanisme Sur les 70 000 frontaliers qui font la navette entre les sous-régions européennes de la région du Rhin supérieur et la région suisse du Rhin supérieur, 34 000 viennent d'Alsace et 36 000 du Bade et du Palatinat du Sud (voir III 1). Ces chiffres sont encore plus élevés si l'on considère non seulement la région suisse du Rhin supérieur, mais également la Suisse dans son ensemble. ***Impacts attendus*** Il faut s'attendre à ce que le nombre de frontaliers diminue, que l'emploi baisse et que les travailleurs de la zone UE subissent des pertes de salaire. Des répercussions négatives sur la demande locale sont susceptibles d'en résulter. Des mutations peuvent également se produire, entraînant une augmentation des flux de frontaliers entre le Rhin supérieur français et allemand. En particulier dans la région allemande du Rhin supérieur, la pénurie de travailleurs qualifiés qui prévaut actuellement et qui, selon les estimations, s'aggrave, devrait s'atténuer quelque peu, car le potentiel de main-d'œuvre augmente lorsque les frontaliers s'orientent davantage vers l'UE.[7] Par ailleurs, une réduction du nombre de personnes s'installant dans la région est également à prévoir à plus long terme, ce qui devrait avoir un impact négatif sur la croissance de la région. Remarque : Ces conséquences ne concernent pas uniquement les frontaliers de la région du Rhin supérieur, mais aussi, par exemple, les frontaliers du Rhin supérieur qui se rendent dans la région de Zurich.	
2) Recul de la migration internationale **Évaluations** 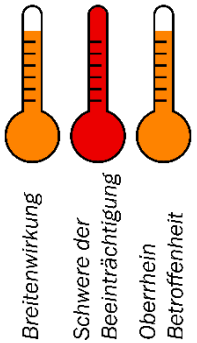 L'abolition de l'accord sur la libre circulation des personnes entraîne de nouvelles restrictions pour l'accès au marché du travail suisse. Ces restrictions entraînent une réduction de la migration internationale.	Effets négatifs sur l'offre de main-d'œuvre et la compétitivité (productivité)	**Région suisse du Rhin supérieur, impacts négatifs sur la disponibilité de la main d'œuvre** ***Mécanisme*** Si la migration internationale est traitée de manière plus restrictive, on peut s'attendre à des effets équivalents à ceux décrits ci-dessus concernant les restrictions imposées aux frontaliers. La question de la qualification est ici probablement encore plus importante que pour les frontaliers : l'accès au marché du travail européen permet un choix beaucoup plus large dans la recherche de travailleurs hautement qualifiés et surtout très spécialisés que sur le seul marché du travail suisse. L'accès à ces travailleurs et l'adéquation entre les exigences et le panel de compétences des individus sont ainsi considérablement améliorés. ***Classification du mécanisme*** La région suisse du Rhin supérieur attire de nombreux étrangers. En 2018, environ 373 000 personnes vivaient dans la région, dont 228 000 étaient des ressortissants de l'UE. Mesuré par rapport à la population totale, cela correspond à une part de 25 % (étrangers) et de 15 % (étrangers de l'UE).[8] En outre, dans l'ensemble de la Suisse, les ressortissants de l'UE immigrés en Suisse ont un niveau de qualification supérieur à la moyenne par rapport à la population active. Entre juin 2009 et mai 2014, 57 % des immigrants sont diplômés de l'enseignement supérieur.[9] ***Impacts attendus*** Voir ci-dessus dans la section « Impacts attendus » concernant les restrictions imposées aux frontaliers. À cela s'ajoute l'impact possible suivant sur le marché de l'immobilier. La baisse de l'afflux a également des répercussions bénéfiques sur le marché immobilier régional, qui se trouve actuellement dans une situation tendue. Si l'immigration diminue dans la région, cela se traduira également par un affaiblissement de la pression sur les prix dans ce marché (du moins temporairement).	En raison de la structure économique régionale, la partie suisse de la région du Rhin supérieur est particulièrement dépendante de sa capacité à recruter des travailleurs qualifiés internationaux par rapport aux autres régions. Le moindre obstacle a un impact négatif. Le marché du travail de la région du Rhin supérieur, côté UE, est moins affecté par cet effet (puisque seul l'accès au marché du nombre relativement faible de travailleurs suisses est supprimé).

[7] Chambre de Commerce et d'Industrie du Bade-Wurtemberg. Monitoring des travailleurs qualifiés 2035, https://www.fachkraeftemonitoring-bw.de/fachkraeftemonitor.html.
[8] Conférence germano-franco-suisse du Rhin supérieur, 2020. Rhin supérieur, faits et chiffres 2020.
[9] SECO, 2015. 11e rapport de l'Observatoire sur l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 41.

<table>
<tr>
<td rowspan="2">3) Restrictions concernant les services transfrontaliers

Évaluations
 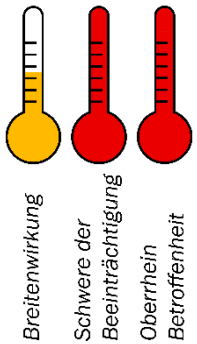

Le principe de la libre prestation de services permet de fournir des services pour une période allant jusqu’à 90 jours sans avoir besoin d’un permis. La libre circulation des personnes facilite ainsi l’accès au marché suisse pour les prestataires de services de l’UE. D’autre part, la libre circulation des personnes permet aux entreprises suisses de détacher plus facilement des travailleurs dans l’espace européen. Sans l’accord sur la libre circulation des personnes, l’Allemagne et la France seraient à nouveau considérées comme des pays tiers à la Suisse dans ce domaine, ce qui signifie que les travailleurs détachés seraient soumis à une obligation d’autorisation à partir d’une période de prestation de services de 8 jours et à une obligation de</td>
<td>Impact négatif sur le niveau de vie</td>
<td>Région suisse du Rhin supérieur, obstacles pour les prestataires de services de la zone UE

Mécanisme
Si l’accès au marché suisse est plus restrictif pour les entreprises prestataires de services de la zone UE, cela a un effet réducteur sur l’offre de services des entreprises basées dans l’UE en Suisse. La pression concurrentielle s’en trouve réduite, ce qui peut entraîner des hausses de prix. Cela se traduit également par un effet négatif sur le pouvoir d’achat. La diversité de l’offre et le pouvoir d’innovation peuvent également être réduits, ce qui, à plus long terme, peut avoir un impact négatif sur la croissance et la compétitivité des secteurs concernés.

Classification du mécanisme
Depuis l’introduction de la libre circulation des personnes, les entreprises de la zone UE ont un accès facilité au marché suisse, ce qui leur permet de concurrencer les entreprises suisses en matière de commandes. Ainsi, le nombre de prestataires de services étrangers a fortement augmenté ces dernières années, puisqu’il a été multiplié par près de six entre 2008 et 2019 (voir
III. 5).

Impacts attendus
Avec les restrictions dans le secteur des services transfrontaliers, il faut s’attendre à une réduction de l’offre dans les secteurs concernés de l’économie régionale. Par conséquent, il faut se préparer à des augmentations de prix en raison de la réduction de la pression concurrentielle et des effets négatifs sur le pouvoir d’achat. Cela risque d’être particulièrement important pour les consommateurs, mais aussi pour l’État et les entreprises s’ils achètent les intrants intermédiaires correspondants (par ex. dans le secteur de la construction).
Pour les entreprises suisses bénéficiant d’une moindre concurrence, cela pourrait se traduire par une augmentation du nombre de commandes et des marges et éventuellement par une expansion de l’offre en Suisse. Les secteurs touchés sont notamment ceux des services de construction, des services de conseil, les autres services aux particuliers et l’aménagement paysager. Les services du secteur industriel (contrats de maintenance et de réparation) sont également susceptibles d’être affectés. À moyen terme, cependant, il existe un risque de ralentissement de la croissance et de l’innovation pour ces secteurs initialement gagnants, car la pression en faveur d’un développement plus poussé diminue.</td>
<td rowspan="2">La région du Rhin supérieur, en tant que centre économique et site transnational intégré à forte densité de population, serait plus affectée par les restrictions dans le domaine des services transfrontaliers que d’autres régions allemandes, françaises ou suisses, qui sont davantage orientées vers les marchés nationaux respectifs. Par exemple, le nombre de prestataires de services étrangers dans la région suisse du Rhin supérieur a augmenté plus que la moyenne nationale (voir
III. 5).</td>
</tr>
<tr>
<td>Impact négatif sur la compétitivité et le niveau de vie</td>
<td>Région suisse du Rhin supérieur, exportations de services plus complexes

Mécanisme
Si la liberté des prestations de services est limitée, cela touche également les entreprises suisses qui proposent leurs services dans l’UE. Les restrictions à l’accès au marché augmentent, ce qui risque d’avoir des répercussions négatives sur la compétitivité des entreprises suisses par rapport à leurs concurrents de l’UE.

Classification du mécanisme
Depuis l’instauration de la liberté des prestations de services, les entreprises suisses bénéficient de la liberté de prestation de services au même titre que les entreprises de la zone UE. Les entreprises suisses ont ainsi pu proposer leurs services sur le marché de l’UE de façon simplifiée.</td>
</tr>
</table>

quota à partir de 120 jours. Parallèlement, des réglementations spécifiques à chaque pays s'appliquent aux entreprises suisses dans l'UE dans ces circonstances.		***Impacts attendus*** Pour les entreprises basées en Suisse, les obstacles pour fournir des services à l'étranger s'amplifient, car si l'accord sur la libre circulation des personnes cesse de s'appliquer, les réglementations nationales respectives pour les pays tiers des différents États membres s'appliquent, et celles-ci sont généralement plus restrictives que la réglementation applicable dans la zone de l'UE. Cet accès rendu plus compliqué risque de freiner les perspectives de croissance des entreprises qui y ont orienté leurs activités. La compétitivité internationale risque également de pâtir des restrictions prévues.	
	Impact négatif sur le niveau de vie	**Région UE du Rhin supérieur, exportation de services rendue plus difficiles vers la Suisse** ***Mécanisme*** Un mécanisme équivalent à celui décrit ci-dessus pour les entreprises suisses proposant des services dans l'UE s'applique en principe aux entreprises de l'UE en Suisse. Les entreprises européennes de la région du Rhin supérieur ont un accès plus limité au marché suisse, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur la compétitivité de ces entreprises. Il en résulte une perte de chiffre d'affaires dans les secteurs touchés et un effet négatif sur l'emploi, ce qui réduit à son tour les revenus et le niveau de vie. ***Classification du mécanisme*** Depuis l'existence des libertés de prestation de services, les entreprises de l'UE ont pu proposer leurs services en Suisse de manière simplifiée. Ainsi, le nombre de prestataires de services étrangers a fortement augmenté ces dernières années, puisqu'il a été multiplié par près de six entre 2008 et 2019 (III. 5). ***Impacts attendus*** Avec les nouvelles restrictions, les opportunités sur le marché suisse pour les entreprises de la région du Rhin supérieur vont se réduire. Il faut donc s'attendre à ce que les entreprises de dimension transnationale des régions allemandes et françaises du Rhin supérieur subissent des pertes de chiffre d'affaires. Cela s'accompagne d'un affaiblissement direct (pertes de ventes et de salaires) et indirect (effets multiplicateurs dans l'économie locale) de la puissance économique régionale, avec les conséquences correspondantes pour le marché du travail régional. Il est probable que les entreprises tentent de compenser, au moins partiellement, les difficultés en se réorientant vers de nouveaux marchés. Toutefois, cela ne sera pas possible sans une perte de chiffres d'affaires ou de marges.	
4) Restrictions concernant les étudiants frontaliers **Évaluations** 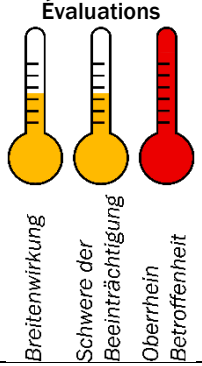 	(Future) disponibilité de main-d'œuvre qualifiée ; Déplacement régional des coûts ; Soutien à la coopération et à l'innovation transfrontalières	**Recul du nombre d'étudiants frontaliers dans l'ensemble de la région du Rhin supérieur** ***Mécanisme*** Si de nouveaux obstacles sont imposés aux frontaliers, cela a également un effet modérateur sur les flux d'étudiants frontaliers dans la région du Rhin supérieur. Dans la région suisse du Rhin supérieur, le nombre d'étudiants originaires de pays étrangers proches de la frontière diminue. Ces étudiants se répartissent entre les autres offres nationales. Il en résulte un transfert des coûts. Il est également concevable que certains étudiants (potentiels) renoncent complètement à poursuivre leurs études (ou soient obligés de le faire faute de place), ce qui réduit la formation de capital humain. Néanmoins, dans le même temps, les étudiants représentent également un important potentiel de main-d'œuvre (future), avec un niveau de qualification élevé. Cela est déjà également valable dans une certaine mesure pendant les études, notamment pour les étudiants de niveau avancé (stages, collaboration à des projets universitaires).	Les étudiants frontaliers sont nombreux dans la région du Rhin supérieur, comme le confirment les chiffres de l'Université de Bâle. C'est pourquoi la région du Rhin supérieur est plus touchée que la moyenne à cet égard.

L'abolition de l'ALCP est susceptible de créer des obstacles dans le domaine de l'accès aux universités suisses pour les étudiants frontaliers.		***Classification du mécanisme*** Jusqu'à présent, la possibilité de suivre des études transfrontalières a été activement exploitée dans la région du Rhin supérieur. À l'université de Bâle, par exemple, environ 10 % des étudiants sont des frontaliers, la plus grande partie venant probablement de la région frontalière allemande.[10] [1] BFS, 2015. ***Impacts attendus*** En raison des obstacles plus élevés, il faut s'attendre à ce que la diminution du nombre d'étudiants frontaliers permette de réaliser des économies dans la région suisse du Rhin supérieur. L'Université de Bâle, entre autres, et donc aussi les cantons commanditaires de l'Université de Bâle, bénéficieraient de ce potentiel d'économies. D'autre part, les coûts du secteur de l'enseignement supérieur augmentent dans les sites universitaires considérés comme des alternatives par les étudiants concernés. L'Université de Fribourg et l'Institut de technologie de Karlsruhe, entre autres, sont susceptibles d'être touchés. En plus de ces transferts de coûts, il est également important de considérer les impacts négatifs sur les réseaux transfrontaliers. En raison des restrictions imposées aux étudiants frontaliers, il se peut que moins de réseaux de ce type puissent voir le jour ou que les réseaux existants manquent de nouvelles recrues. Cela peut avoir des répercussions négatives sur l'économie régionale et l'innovation.	

Étudiants internationaux dans les universités suisses. Rapport thématique de l'enquête 2013 sur la situation économique et sociale des étudiants.

Parenthèse : La libre circulation des personnes dans un contexte macroéconomique

Cette parenthèse présente de manière compacte et brève les chaînes d'impact économique les plus importantes et de plus grande portée. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la littérature pertinente.

D'un point de vue macroéconomique, la libre circulation des personnes affecte principalement l'offre de travail et donc le potentiel de croissance. Cela est vrai tant en termes quantitatifs (nombre de personnes ou volume de travail possible) qu'en termes qualitatifs (capital humain et donc productivité du travail). Plus il est possible de faire appel à la main-d'œuvre d'autres pays (par le biais de la migration ou des travailleurs frontaliers), plus l'offre de main-d'œuvre théoriquement disponible dans le pays est importante. L'offre de main-d'œuvre, qui est l'un des principaux facteurs de production, détermine la production potentielle nationale (avec, notamment, le capital et la technologie/les connaissances, qui sont d'autres facteurs de production essentiels). À plus long terme, le potentiel de production détermine le développement économique national, ou du moins limite la croissance vers le haut. Par conséquent, plus l'offre de main-d'œuvre augmente, plus le potentiel de croissance augmente. Dans ce contexte, les effets de prix et les incitations plus fortes à l'investissement jouent surtout un rôle et transforment le potentiel accru en une croissance économique effective. Ces mécanismes sont également au cœur des propriétés de simulation du modèle macroéconomique de BAK Economics. Le modèle a notamment servi à calculer les impacts d'une abolition des accords bilatéraux sur l'économie suisse (pour plus de détails, notamment sur les bases théoriques et empiriques du macro-modèle BAK, voir « Les impacts à moyen et long terme d'une suppression des accords bilatéraux I sur l'économie suisse » ou « Les impacts économiques d'une suppression des accords bilatéraux I sur la Suisse orientale - Une analyse basée sur un modèle »).
Bien entendu, la libre circulation des personnes ne signifie pas que la main-d'œuvre de l'ensemble de l'espace européen soit déterminante pour le potentiel de production de la région du Rhin supérieur. Il existe une concurrence au niveau du potentiel de main-d'œuvre ; en outre, les limitations spatiales et les distances fixent des frontières naturelles. Néanmoins, l'évolution réelle montre que la libre circulation des personnes a permis à la Suisse d'accroître sensiblement l'offre de travail et donc aussi son potentiel de croissance.
Les répercussions sur l'offre de main-d'œuvre consistent principalement à réduire les pénuries potentielles, tant en ce qui concerne le nombre de personnes recherchées que leurs qualifications (mot-clé : pénurie de travailleurs qualifiés). L'accès sans restrictions aux marchés du travail étrangers permet une meilleure adéquation entre les compétences offertes et celles qui sont recherchées. Les gains en efficacité qui en découlent augmentent la productivité. Cela ne concerne cependant pas uniquement les activités qui dépendent particulièrement des travailleurs hautement qualifiés, mais aux travailleurs de tous niveaux de qualification. Les bénéfices ne se limitent pas à l'économie nationale, ils sont également considérables au niveau microéconomique. En ce qui concerne les entreprises, une meilleure adéquation entraîne les augmentations de productivité déjà mentionnées à plusieurs reprises, ce qui améliore l'efficacité de la production et réduit les coûts au niveau de l'entreprise. Les travailleurs bénéficient également de la hausse individuelle des salaires et sont donc mieux lotis que dans une situation sans libre circulation des personnes. Cela a des répercussions positives sur d'autres secteurs grâce à des offres de consommation supplémentaires, et l'État en tire également profit sous la forme de recettes fiscales supplémentaires.

3 Accord sur la recherche

L'accord sur la recherche entre la Suisse et l'UE permet à la Suisse de participer aux programmes-cadres de recherche de l'UE en tant que partenaire à part entière.[11] Du fait de la participation suisse, les chercheurs suisses ont accès aux financements et aux subventions de l'UE. Par ailleurs, la participation au programme-cadre de recherche de l'UE permet la mise en place et la gestion de projets de recherche. En contrepartie, la Suisse participe aux coûts du programme.
En raison de l'échec des négociations sur l'accord-cadre, une association à part entière au 9è programme-cadre pour la recherche et l'innovation (« Horizon Europe »), qui s'étend sur la période 2021-2027, n'est pas possible pour le moment. La Suisse participe à « Horizon Europe » en tant que pays tiers non associé. La conséquence de cette situation est que les chercheurs suisses sont exclus de la participation à des projets individuels. Toutefois, la plupart des projets collaboratifs ne sont pas concernés par cette mesure.

[11] Officiellement, l'accord initial ne s'applique qu'au programme-cadre de recherche alors en vigueur. La participation de la Suisse au programme Horizon 2020 a cependant aussi été réglementée sur cette base, et en principe, il était également supposé que la Suisse continuerait à participer aux programmes-cadres de recherche. Or, comme cela nécessite un nouvel accord, qui est actuellement en attente pour le nouveau programme Horizon Europe, c'est un domaine qui est déjà directement affecté par l'échec de l'accord-cadre.

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
1) Pas d'accord avec la Suisse en matière d'association avec « Horizon Europe » **Évaluations**[12] 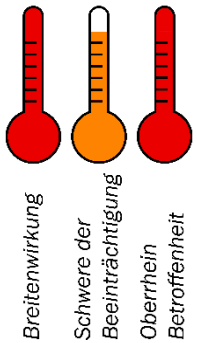 La Suisse perdra son statut de pays associé à part entière au 9è programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE et ne participera qu'en tant que pays tiers non associé. En conséquence, la Suisse se voit refuser l'accès à des projets individuels.	Affaiblissement de la capacité d'innovation	**Région du Rhin supérieur Suisse, diminution des ressources financières** ***Mécanisme*** En déclassant la Suisse au rang de pays tiers non associé, les institutions de recherche se verront refuser l'accès au financement du programme-cadre de recherche de l'UE. Entre autres choses, les chercheurs suisses ne sont pas autorisés à participer à des projets individuels. Les projets individuels relevant du programme-cadre de recherche de l'UE comprennent, par exemple, des subventions du Conseil européen de la recherche (CER), des subventions du Conseil européen de l'innovation (CEI) et, dans certains cas, des actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC). ***Classification du mécanisme*** La Suisse ayant été jusqu'à présent un bénéficiaire net de fonds, on peut supposer que les ressources financières disponibles pour la recherche vont diminuer. Parmi les organisations qui ont jusqu'à présent bénéficié de fonds européens dans la région du Rhin supérieur, on peut citer l'université de Bâle, le département des biosystèmes de l'ETH Zurich, basé à Bâle, et l'institut privé de recherche Friedrich Miescher. L'Université de Bâle a notamment participé à 70 projets de recherche dans le cadre du 8è programme-cadre de recherche (« Horizon 2020 »), qui s'est déroulé entre 2014 et 2020.[13] Le département des biosystèmes de l'ETH Zurich, quant à lui, a pu obtenir 17 subventions du Conseil européen de la recherche (ERC Grants) depuis 2010.[14] ***Impact attendu*** Il faut s'attendre à une certaine diminution du financement des projets de recherche, car les chercheurs suisses ne pourront pas participer à des projets individuels. Par conséquent, cela signifie que moins de ressources financières sont disponibles pour la recherche,[15] et donc que moins de projets de recherche peuvent être réalisés. L'Université de Bâle estime par exemple que ce déficit s'élèvera à environ 10 millions de francs suisses par an. Le fait est que la recherche en général a un rôle important à jouer dans les économies basées sur la connaissance. Cela s'explique en partie par le fait que la recherche renforce la capacité d'innovation, qui a à son tour des effets positifs sur la productivité. Ou, pour le dire autrement : si le volume de la recherche diminue, cela peut avoir des effets négatifs sur la capacité d'innovation et, en aval, sur la croissance de la productivité et le niveau de vie.	La région suisse du Rhin supérieur est fortement touchée par ce déclassement, car elle compte un grand nombre d'institutions de recherche, comme l'université de Bâle et le département des biosystèmes de l'ETH Zurich. Il est également à noter que diverses industries fortes de la région suisse du Rhin supérieur sont fortement dépendantes de la recherche. Cela concerne, entre autres, l'industrie pharmaceutique et les secteurs de la technologie médicale (Medtech) et de la construction mécanique, qui sont importants dans le canton de Bâle-Campagne. La région tendrait donc à être affectée plus que la moyenne par une baisse de la qualité de la recherche et de la capacité d'innovation en Suisse.

[12] Voir note de bas de page 4.
[13] Badische Zeitung, La recherche mise à l'écart après l'échec de l'accord-cadre (28.07.2021). https://www.badische-zeitung.de/schweizer-forschung-im-abseits.
[14] ETH Zurich, Département des biosystèmes. ERC Grants. https://bsse.ethz.ch/research/erc-grants.html.
[15] Il est concevable (et discuté à diverses occasions) que la Suisse compensera cette situation en augmentant ses propres ressources publiques. Toutefois, cela nécessite des financements supplémentaires, qui doivent être générés par des taxes additionnelles ou des économies réalisées ailleurs. Le désavantage dû à ce déficit subsiste donc en principe même si ce même désavantage se manifestait ailleurs et entraînait donc aussi d'autres chaînes d'impact économique. Toutefois, comme nous renonçons de toute façon ici à toute réaction politique, afin de ne rien ajouter à la complexité de l'analyse, cette ligne d'argumentation ne sera pas poursuivie ici.

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
	Affaiblissement de la capacité d'innovation	**Région du Rhin supérieur Suisse, impacts négatifs sur l'efficacité de la recherche** ***Mécanisme*** Les programmes-cadres de recherche de l'UE ne fournissent pas seulement des ressources financières, mais servent également à renforcer l'efficacité de la recherche. On peut distinguer deux principaux canaux. D'une part, l'accès aux financements est organisé de manière concurrentielle dans de nombreux cas. Cela signifie que les chercheurs sont en concurrence pour obtenir ces fonds dans toute l'Europe. Cette pression concurrentielle entraîne une pression à l'innovation dans les projets de recherche eux-mêmes, ce qui contribue à une amélioration de la qualité. D'autre part, une caractéristique qualitative importante du programme-cadre de recherche de l'UE réside dans la coopération internationale associée et l'établissement de réseaux internationaux. Ces réseaux contribuent également à accroître l'efficacité de la recherche, souvent bien au-delà des projets individuels eux-mêmes. Les obstacles plus élevés réduisent une partie de la pression concurrentielle et affaiblissent les possibilités de coopération internationale, ce qui rend plus difficile la création de réseaux. L'efficacité de la recherche s'en trouve donc affaiblie. ***Classification du mécanisme*** Jusqu'à présent, les chercheurs et les institutions de recherche suisses ont eu un accès complet aux projets individuels et collaboratifs des anciens programmes-cadres de recherche de l'UE en raison de leur association à part entière. La concurrence ainsi que la mise en réseau et la coopération internationales ont permis jusqu'à présent de réaliser des gains d'efficacité (exemple avec la mise en réseau transnationale dans la région du Rhin supérieur dans le domaine des « sciences de la vie », voir III. 8). Des études estiment que la mise en réseau internationale permet un gain d'efficacité de 15 à 20 % par rapport à une recherche menée « en cavalier seul ». Les entretiens avec des experts et les enquêtes confirment le résultat de cette étude.[16] La recherche qui n'est pas intégrée au niveau international a donc un rendement de recherche plus faible pour le même montant de financement. Cela ne s'applique pas seulement aux recherches menées directement avec des fonds Horizon. Les recherches ultérieures, y compris les projets de recherche purement suisses, peuvent également avoir des répercussions positives grâce aux effets d'une meilleure mise en réseau et d'une qualité générale plus élevée. ***Impact attendu*** En raison du déclassement au rang de pays tiers, il faut s'attendre à ce que la coopération internationale et les possibilités de mise en réseau international pâtissent pour les chercheurs basés dans la partie suisse de la région du Rhin supérieur. Il en résulte également une diminution d'une partie de la pression concurrentielle. En définitive, ces contraintes nuisent à l'efficacité de la recherche des chercheurs impliqués. Avec les mêmes ressources, on obtient moins de résultats de recherche ou il faut plus de ressources financières pour obtenir les mêmes résultats.	

[16] BAK, 2015. Les effets à moyen et long terme de la fin des Accords bilatéraux I sur l'économie suisse. p. 54

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
	Affaiblissement de la capacité d'innovation	**Région du Rhin supérieur Suisse, impacts négatifs sur l'attractivité du pôle de recherche** ***Mécanisme*** Ce déclassement réduit le caractère attractif de la Suisse en tant que pôle de recherche, car les chercheurs se voient refuser l'accès à ces fonds européens. Dans la planification de la carrière des chercheurs de haut niveau, l'accès à ces subventions prestigieuses est, entre autres, un facteur important dans le choix de leur lieu d'implantation, c'est-à-dire que l'attractivité de la Suisse pour les chercheurs de haut niveau diminue. Si les chercheurs de haut niveau restent à l'écart de la Suisse, cela a un effet négatif sur l'attractivité pour les autres chercheurs et étudiants, car les meilleurs chercheurs attirent d'autres bons chercheurs et étudiants. ***Classification du mécanisme*** Depuis que la Suisse est devenue un membre associé à part entière du programme-cadre de recherche de l'UE en 2004, les chercheurs des institutions suisses ne sont pas désavantagés à cet égard par rapport aux autres universités de l'UE. C'est, entre autres, un facteur important pour que la Suisse soit identifiée dans les classements internationaux comme un pôle de recherche attractif et compétitif – la Suisse est notamment leader en termes de nombre de publications par habitant et de nombre de demandes de brevets par habitant.[17] ***Impacts attendus*** Avec le déclassement, il est probable qu'il devienne plus difficile pour les institutions de recherche suisses de recruter des chercheurs en Suisse, en particulier pour les chercheurs de haut niveau qui ont généralement relativement beaucoup d'alternatives au niveau international. Outre les difficultés liées aux nouvelles embauches, les scientifiques qui effectuent déjà des recherches dans une université suisse risquent de partir, car ils n'ont pas accès aux fonds de subvention européens. Dans ce contexte, il faut s'attendre à ce que l'attractivité du pôle de recherche diminue, ce qui a également un effet négatif sur l'efficacité de la recherche et donc sur la capacité d'innovation. Ce processus est toutefois progressif. L'impact total ne se fera sentir qu'à long terme.	
	Impact négatif sur la compétitivité	**Région du Rhin supérieur en Suisse, affaiblissement du transfert de connaissances entre la recherche et l'industrie** ***Mécanisme*** Le déclassement réduira également les possibilités de coopération pour les entreprises, puisque celles-ci peuvent également recevoir des fonds du programme-cadre de recherche de l'UE. Les coopérations entre chercheurs et entreprises renforcent l'efficacité du transfert de connaissances, ce qui peut avoir un effet positif sur la productivité et la compétitivité et, en particulier, contribuer à une avance (temporelle) sur la concurrence en matière d'innovation. ***Classification du mécanisme*** Dans le passé, environ un quart des fonds qui entrait en Suisse était versé aux entreprises (industrie : 11,1 %, PME : 13,4 %).[18]	

[17] SBFI, 2020. Recherche et innovation en Suisse 2020, p.82 et p. 86.
[18] SBFI, 2018. Participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche - Faits et chiffres 2018, p. 80.

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
		Impact attendu En ce qui concerne la coopération entre les chercheurs et les entreprises, il faut s'attendre à un affaiblissement de l'efficacité du transfert de connaissances, ce qui peut avoir un impact négatif sur la productivité et la compétitivité.	
	Déclin de l'intégration régionale	**Région du Rhin supérieur, affaiblissement de la coopération transnationale dans l'ensemble** ***Mécanisme*** Pour l'ensemble de la région du Rhin supérieur, le déclassement signifie un plus grand effort de coopération transnationale dans le cadre d'EUCOR, l'association trinationale de cinq universités françaises, allemandes et suisses du Rhin supérieur (Université Albert Ludwig de Fribourg, Institut de technologie de Karlsruhe, Université de Haute-Alsace, Université de Strasbourg, Université de Bâle). Cet effort plus important est dû, entre autres, au fait que les projets de recherche relevant des programmes-cadres de recherche de l'UE doivent être composés d'au moins trois partenaires associés à part entière. Il en résulte un affaiblissement de la coopération transnationale en matière de recherche dans la région du Rhin supérieur et donc aussi un affaiblissement de l'intégration transnationale. ***Classification du mécanisme*** Comme la Suisse est un pays associé à part entière depuis le 6è programme-cadre, qui a débuté en 2004, certains des obstacles à la coopération transnationale en matière de recherche ont été éliminés. Cela a renforcé la coopération en matière de recherche dans la région du Rhin supérieur, comme en témoignent le réseau EUCOR et l'alliance TriRhenaTech. ***Impact attendu*** Il faut s'attendre à ce que le déclassement de la Suisse au rang de pays tiers non associé rende plus difficile la coopération en matière de recherche dans la région du Rhin supérieur ou augmente les efforts requis pour les projets communs. Cet effort accru pourrait entraîner une diminution du nombre de projets communs. Des indices en ce sens ressortent de l'expérience précédente avec le déclassement temporaire de la Suisse suite à l'adoption de l'initiative sur l'immigration de masse entre septembre 2014 et janvier 2017. Au cours de cette période, on a constaté une diminution des projets communs basés sur le programme-cadre de recherche de l'UE. Il faut par ailleurs s'attendre à ce que le montant des fonds acquis auprès de l'UE dans la région diminue, l'Université de Bâle n'étant plus un partenaire régional attractif. En outre, les réseaux de recherche régionaux qui se sont développés au fil des ans ne peuvent pas être simplement remplacés par d'autres collaborations internationales, ce qui risque d'avoir des effets négatifs sur l'efficacité de la recherche. Au bout du compte, le Rhin supérieur, en tant que centre de la connaissance, risque de perdre son attractivité internationale. Les chercheurs internationaux de haut niveau et les jeunes professionnels hautement qualifiés sont attirés par un écosystème fonctionnel composé d'universités, d'instituts de recherche non universitaires, d'entreprises innovantes et de start-ups Une telle offre serait fortement limitée si les institutions et les installations suisses ne faisaient plus partie du Rhin supérieur en tant que pôle de connaissances.	

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
	Affaiblissement de la capacité d'innovation	**Région du Rhin supérieur UE, impacts négatifs sur l'attractivité du pôle de recherche** ***Mécanisme*** Le déclassement de la Suisse réduit également son attractivité en tant que pôle de recherche dans la zone européenne de la région du Rhin supérieur. C'est le cas, d'une part, parce que les possibilités de coopération régionale sont réduites. D'autre part, les réseaux transfrontaliers disparaissent ou, du moins, le maintien de ces réseaux est associé à un effort accru. Par ailleurs, l'attraction du site diminue car l'accès aux universités suisses devient plus difficile. Si l'attractivité diminue, le nombre de chercheurs de haut niveau susceptibles d'être recrutés diminue, ce qui a un effet négatif sur l'attractivité pour les autres chercheurs et étudiants, car les meilleurs chercheurs attirent d'autres bons chercheurs et étudiants. ***Classification du mécanisme*** Pour les zones européennes du Rhin supérieur, la coopération avec les chercheurs suisses est devenue plus facile depuis que la Suisse est devenue un membre associé à part entière du programme-cadre de recherche de l'UE en 2004. Par exemple, en 2021, l'Université de Fribourg compte 29 collaborations de recherche avec des universités suisses (17 avec l'ETH Zurich, 7 avec l'EPF Lausanne et 5 avec l'Université de Bâle). [19] ***Impact attendu*** Il faut s'attendre à ce que les difficultés de la coopération régionale et les effets négatifs sur les réseaux réduisent l'attractivité du site en tant que pôle de recherche et, en particulier, à ce qu'il soit plus difficile d'attirer les chercheurs de haut niveau dans les universités de la zone européenne de la région du Rhin supérieur. Cependant, cet effet négatif sur l'attractivité du site devrait être moindre que pour la région suisse du Rhin supérieur, car les effets sont indirects et ne mettent pas en péril l'accès fondamental aux fonds de recherche européens, comme c'est le cas dans la région suisse du Rhin supérieur.	

[19] Badische Zeitung, La recherche mise à l'écart après l'échec de l'accord-cadre (28.07.2021). https://www.badische-zeitung.de/schweizer-forschung-im-abseits.

Parenthèse : L'accord sur la recherche dans un contexte macroéconomique

Cette parenthèse présente de manière compacte et brève les chaînes d'impact économique les plus importantes et de plus grande portée. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la littérature pertinente.

Dans le contexte macroéconomique, il existe une corrélation étroite entre l'intensité de la recherche, la capacité d'innovation et le progrès technologique. Une activité de recherche soutenue favorise un potentiel de croissance élevé (via une augmentation de la productivité totale des facteurs ou sous la forme d'une prise en compte de la technologie/connaissance comme facteur de production indépendant ; selon la représentation utilisée). Pour une brève description des autres impacts d'une telle augmentation du potentiel de production national, qui peut également être déclenchée par des activités de recherche supplémentaires, voir la parenthèse analogue sur la libre circulation des personnes.

Les résultats de la recherche, c'est-à-dire les nouvelles connaissances générées ou l'étendue des nouvelles technologies applicables, sont déterminants pour le potentiel de production. Toutefois, les résultats ne dépendent pas seulement de la quantité d'apports mais aussi de l'efficacité du processus de recherche lui-même – il ne s'agit pas seulement de la quantité pure et simple des dépenses consacrées à la recherche, la qualité de la recherche est également essentielle. C'est principalement à ce niveau que les accords de recherche de l'UE entrent en jeu. Pour les universités et les entreprises, les accords offrent la possibilité de réaliser des projets en collaboration avec les meilleurs chercheurs européens. Cela leur donne accès à un réseau de recherche de premier plan au niveau mondial (« Champions League of Research »). La coopération internationale et la création de réseaux – également pour la mise en œuvre ultérieure des résultats de la recherche (effets indirects de la coopération en matière de recherche) – apportent une forte valeur ajoutée. De nombreux projets de recherche menés dans le cadre de la coopération en matière de recherche aboutissent également à la création de spin-offs/start-ups ou, dans le cas des entreprises participantes, à la création de nouveaux emplois.

Des effets positifs sont en outre observés sur la réputation d'une région et sur son attractivité en tant que lieu d'implantation. L'attractivité élevée d'un site favorise des investissements (directs) plus importants. D'un point de vue macroéconomique, ces derniers augmentent le stock de capital et donc aussi le potentiel de croissance. Dans le cas des investissements qui sont obtenus grâce à un facteur d'attraction élevé pour la recherche, on peut également supposer qu'il s'agit d'investissements de haute qualité, c'est-à-dire à forte valeur ajoutée. Il en résulte d'autres effets positifs pour la productivité totale des facteurs et le potentiel de croissance.

4 Accord sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité

L'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) facilite la certification des produits dans le commerce international en réduisant les obstacles non tarifaires au commerce. Cet accord prévoit l'élimination des obstacles techniques au commerce sur la base de réglementations uniformes des produits entre la Suisse et l'UE. Concrètement, cela signifie que l'UE reconnaît les certifications des organismes suisses d'évaluation de la conformité et que la Suisse reconnaît les certifications de l'UE. L'accord concerne actuellement une vingtaine de domaines de produits[20] et doit être régulièrement adapté à l'état actuel de la réglementation.

L'accord lui-même n'est pas directement affecté par l'échec des négociations sur l'accord-cadre institutionnel. Cependant, l'accord est rédigé de telle manière que lorsque les règlements de l'UE sont mis à jour, une mise à jour active de l'accord devient nécessaire, pour laquelle les deux parties contractantes doivent prendre des mesures. Ces mises à jour ne sont actuellement pas possibles en raison de l'échec des négociations sur l'accord-cadre, car l'UE soumet les mises à jour à l'avancement de l'accord-cadre institutionnel. La conséquence en est que l'accord s'érode au fil du temps, car de moins en moins de secteurs de produits en bénéficient. Le domaine des dispositifs médicaux est le premier domaine de produits concerné depuis mai 2021. À partir de mai 2022, le domaine de produits « diagnostic in vitro » sera probablement aussi impacté. Par ailleurs, la directive européenne sur les machines est en cours de révision et devrait entrer en vigueur en 2023/2024, ce qui entraînerait une nouvelle érosion de l'accord.

[20] Les catégories de produits suivantes sont en particulier concernées : Machines, appareils ménagers, véhicules, instruments de précision et de mesure, jouets, instruments et appareils médicaux, produits de construction, dispositifs médicaux.

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
1) Érosion des accords de reconnaissance mutuelle 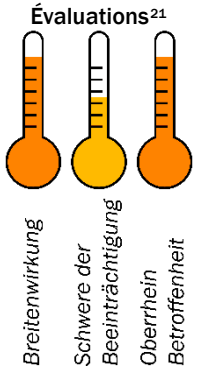 L'accord de reconnaissance mutuelle nécessite une mise à jour permanente. Celle-ci est nécessaire lorsqu'un règlement de l'UE concerné par l'accord est mis à jour. Il en résulte une érosion de l'accord au fil des ans, c'est-à-dire que sur les 20 catégories de produits initiales, un nombre décroissant est concerné par l'accord, car au fil du temps, il y a de plus en plus	Impact négatif sur la compétitivité	**Région du Rhin supérieur Suisse, impact sur les coûts** ***Mécanisme*** L'accord ne pouvant être mis à jour, certains des groupes de produits actuellement concernés ne seront plus couverts par l'accord à terme. Pour les groupes de produits concernés, des coûts supplémentaires sont engendrés par la double certification des produits. ***Classification du mécanisme*** Selon les estimations, les doubles certifications de produits entraînent des coûts moyens de 0,5 à 1 % de la valeur du produit concerné.[22] Ces coûts ont pu être économisés depuis l'entrée en vigueur de l'accord en 2002. Il convient de noter que ce mécanisme peut être encore renforcé par le fait que les produits intermédiaires sont également touchés (c'est-à-dire que les coûts jusqu'à un produit final peuvent augmenter plusieurs fois de 0,5 à 1 % dans certaines circonstances). ***Impacts attendus*** Il faut s'attendre à ce que progressivement, de moins en moins de groupes de produits bénéficient de l'accord. Depuis mai 2021, le premier secteur de produits à être touché est celui des dispositifs médicaux. Il devient évident que d'autres secteurs de produits seront touchés à l'avenir (par ex. le diagnostic in vitro 2022 et la construction mécanique, un secteur important en Suisse). Les entreprises helvétiques qui fabriquent ces produits doivent assumer le coût de la double certification. Cela signifie que leurs coûts augmentent, entraînant un désavantage concurrentiel pour les entreprises helvétiques concernées par rapport aux entreprises de la zone UE.	En termes de valeur ajoutée, la région du Rhin supérieur est touchée de la même manière que la Suisse dans son ensemble. Les branches concernées par l'accord représentent 10 % de la valeur ajoutée dans le nord-ouest de la Suisse. Cette valeur est également de 9 % pour l'ensemble de la Suisse. La zone européenne de la région du Rhin supérieur est touchée par d'éventuelles difficultés à exporter les catégories de produits concernées vers la Suisse. En raison des interdépendances économiques, les zones européennes de la région du Rhin supérieur risquent d'être un peu plus touchées que les autres régions françaises et allemandes.
	Impacts négatifs sur le niveau de vie	**Région suisse du Rhin supérieur, baisse de l'attractivité du site** ***Mécanisme*** Si l'effet de l'accord de reconnaissance mutuelle est réduit, l'attractivité de la région suisse du Rhin supérieur en tant que site économique diminuera. Pour les entreprises d'un pays tiers, comme les États-Unis, qui souhaitent établir une succursale en Europe pour le marché de l'UE, une succursale en Suisse peut ne plus être suffisante pour exporter sans restriction vers le marché de l'UE. L'implantation de nouvelles entreprises devient plus difficile, ce qui a notamment un impact négatif sur la création de nouveaux emplois. Il faut également tenir compte du fait qu'en raison des longs horizons de planification des décisions de localisation des entreprises, la simple perspective d'une éventuelle détérioration de l'accès au marché de l'UE suffit à déclencher ces effets négatifs.	

[21] Voir note de bas de page 4.
[22] cf. Meier et Hertig, 2008. L'accord sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité.

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
de catégories de produits pour lesquelles les réglementations européennes sont adaptées.		***Classification du mécanisme*** Jusqu'à présent, la Suisse était un site équivalent à cet égard grâce à l'accord de reconnaissance mutuelle. Les entreprises des pays tiers pouvaient couvrir le marché de l'UE soit avec une succursale établie dans l'UE, soit en Suisse. En raison de ses conditions d'implantation par ailleurs attrayantes, la Suisse a réussi à attirer des entreprises internationales. ***Impact attendu*** Il faut s'attendre à ce que moins d'entreprises optent pour le nord-ouest de la Suisse comme lieu d'implantation d'une succursale européenne en raison de ces désavantages comparatifs. Cette baisse d'attractivité du site a des effets négatifs sur l'implantation d'entreprises, la valeur ajoutée brute et la demande de main-d'œuvre.	
	Impacts négatifs sur la compétitivité et le niveau de vie	**Région suisse du Rhin supérieur, baisse de l'offre d'importations et hausse des prix à l'importation** ***Mécanisme*** Si l'effet de l'accord de reconnaissance mutuelle cesse de s'appliquer à un secteur de produits, il sera nécessaire pour ce secteur de produits d'établir un représentant autorisé en Suisse pour des raisons de responsabilité. Ces contraintes supplémentaires réduisent l'attractivité du marché suisse, ce qui peut conduire les entreprises de l'UE à quitter le marché suisse ou à ne pas y entrer du tout. Il en résulterait une baisse de l'offre et une hausse des prix des biens intermédiaires et de consommation dans les segments de marché correspondants. ***Classification du mécanisme*** Jusqu'à présent, les entreprises de l'UE exportant vers la Suisse ont bénéficié des dispositions de l'accord de reconnaissance mutuelle. Pour l'instant, la Suisse a donc pu bénéficier d'une concurrence accrue entre les différents fournisseurs, d'un choix plus large et de prix plus bas par rapport à une situation sans accord. ***Impact attendu*** Si les secteurs de produits ne sont plus couverts par l'ARM à l'avenir, il faut s'attendre à une baisse du nombre d'entreprises européennes exportant vers le marché suisse. Cela étant dû à l'augmentation des contraintes et à la réduction de l'attractivité. Cela pourrait alors entraîner une hausse des prix, ce qui aurait des effets négatifs sur le pouvoir d'achat. Au fur et à mesure, ces effets s'étendront à un nombre croissant des 20 secteurs de produits, car il est dans la nature des choses que de plus en plus de réglementations européennes soient modifiées au fil du temps.	

Impact	Impact macroéconomique	Mécanisme	Affectation relative de la région du Rhin supérieur
	Impacts négatifs sur le niveau de vie	**Région UE du Rhin supérieur, impacts sur les coûts** ***Mécanisme*** L'accord ne pouvant être mis à jour, certains des groupes de produits actuellement concernés ne seront plus couverts par l'accord à terme. En supposant que la Suisse agisse de manière symétrique et ne continue pas à reconnaître la certification de l'UE, les groupes de produits concernés seront confrontés à des coûts supplémentaires en raison de la double certification des produits. ***Classification du mécanisme*** Sur le fond, il en va de même pour la région suisse du Rhin supérieur : Selon les estimations, les doubles certifications de produits entraînent des coûts moyens de 0,5 à 1 % de la valeur du produit concerné.[23] Ces coûts ont pu être économisés depuis l'entrée en vigueur de l'accord en 2002. Compte tenu de cette classification identique, il est important de noter que pour la zone européenne de la région du Rhin supérieur, seule la partie de la production exportée vers la Suisse est concernée. Donc, au départ, la situation est moins préoccupante. En revanche, comme les coûts fixes de la certification doivent être répartis sur un nombre beaucoup plus restreint de produits, les entreprises pourraient renoncer complètement à ce chiffre d'affaires, ce qui aurait des effets plus importants qu'une faible augmentation des prix (voir ci-dessus la section « Chute de l'offre d'importations »). ***Impact attendu*** Comme décrit ci-dessus, il faut s'attendre à ce que progressivement, de moins en moins de groupes de produits bénéficient de l'accord. Les entreprises de la zone européenne de la région du Rhin supérieur qui fabriquent ces produits doivent assumer la charge de la double certification pour les exportations vers la Suisse. Cela signifie que leurs dépenses augmentent. On observe une perte de valeur ajoutée si certaines exportations vers la Suisse ne sont plus rentables ou si la Suisse exige moins d'exportations de la part de l'UE.	

[23] cf. Meier et Hertig, 2008. L'accord sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité.

Parenthèse : La reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité dans un contexte macroéconomique

Cette parenthèse présente de manière compacte et brève les chaînes d'impact économique les plus importantes et de plus grande portée. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la littérature pertinente.

Dans le commerce international des marchandises, la plus grande barrière commerciale aujourd'hui ne relève souvent plus des droits de douane, mais des réglementations techniques. Les processus de certification unilatéraux et les coûts réglementaires associés sont particulièrement préjudiciables à la compétitivité des exportateurs en termes de prix. Ces processus se font par le biais de deux canaux (qui en réalité sont surtout mixtes). Si les prix sont augmentés afin de répercuter les coûts plus élevés sur les consommateurs finaux, leur propension à continuer à demander le produit diminue. Plus la réponse de la demande est sensible au prix, plus les effets négatifs sur la demande sont élevés. En particulier dans le cas de produits qui peuvent facilement être remplacés par des produits d'autres fabricants, la demande réagit fortement aux changements de prix.

Si les prix ne sont pas ajustés ou ne le sont que légèrement, l'augmentation des coûts se fait au détriment de la marge bénéficiaire du fabricant. Ce dernier dispose alors de moins de liquidités pour de nouveaux investissements, par exemple. Dans des cas extrêmes, il n'est plus intéressant de proposer le produit, ce qui est également préjudiciable aux ressources financières et d'investissement. En somme, non seulement les exportations et les revenus diminuent, mais aussi le potentiel de croissance (baisse du stock de capital).

Le commerce est également une valeur en soi. Par conséquent, les restrictions ne nuisent souvent pas seulement aux exportateurs, mais aussi aux importateurs. Le choix de biens de consommation et de biens intermédiaires est alors plus coûteux et/ou plus restreint dans le pays importateur, ce qui est également associé à un déclin de la prospérité et de la croissance. Outre le déclin de la prospérité, cela peut également affaiblir la compétitivité de l'industrie exportatrice si certains biens intermédiaires ne sont pas disponibles pour elle ou ne le sont qu'à un prix plus élevé que pour les concurrents étrangers.

Ces effets sont amplifiés par le fait que les obstacles techniques au commerce ont une incidence négative sur l'intensité des échanges au-delà des catégories directement touchées (effets dits de création et de détournement des échanges). Ainsi, avec moins d'échanges dans l'ensemble, les possibilités d'établir de nouveaux réseaux de production transfrontaliers et de bénéficier des avantages de la division du travail sont également moins nombreuses. Cela inclut également le fait que l'investissement direct étranger dans un site est moins attrayant si seul un marché limité peut être desservi à partir de ce site en raison des barrières commerciales (ce qui conduit également à un stock de capital national plus faible, voir ci-dessus).

5 Conclusions

Cet argumentaire montre de manière qualitative les effets les plus importants qui pourraient résulter dans la région trinationale du Rhin supérieur de l'échec de l'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'UE. L'évolution future est incertaine et dépend également des futures décisions politiques, c'est pourquoi les conséquences exactes ne peuvent être déterminées dans la perspective actuelle. De ce point de vue, les répercussions présentées ici peuvent être interprétées comme les risques encourus suite à l'échec de l'accord-cadre institutionnel pour le Rhin supérieur. Il convient toutefois de noter que seuls les principaux impacts sont répertoriés et que l'analyse ne porte que sur les accomplissements déjà réalisés. Il est impossible de présenter ici de manière concluante tout ce qui pourrait être mis en danger. L'analyse se concentre sur les trois accords bilatéraux les plus importants pour le Rhin supérieur : la libre circulation des personnes, le démantèlement des obstacles techniques au commerce et la coopération en matière de recherche.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes, il ne faut guère s'attendre à des inconvénients à court terme, mais à moyen ou long terme, une résiliation de l'accord serait possible. Cela aurait des conséquences considérables pour le Rhin supérieur. Cela aurait, entre autres, des effets négatifs sur la disponibilité de la main-d'œuvre en raison d'une réduction des travailleurs frontaliers et d'une diminution de la migration internationale, limitant ainsi le potentiel de croissance. Le secteur des services serait également confronté à de nouveaux obstacles, ce qui aurait un impact négatif tant sur les entreprises offrant les services que sur la demande.

Dans le domaine de la recherche, la coopération transnationale serait rendue beaucoup plus difficile, ce qui, en fin de compte, ferait également baisser l'efficacité de la recherche dans l'ensemble du système. Ces conditions seraient loin d'être idéales pour la poursuite du développement du réseau trinational EUCOR. La recherche et l'innovation étant les moteurs de la croissance et de la prospérité, surtout dans une région prospère et de haute technologie comme le Rhin supérieur, un tel affaiblissement du système régional d'innovation serait certainement considéré comme dramatique. D'autant que les inconvénients commencent déjà à se manifester concrètement ici, avec le démarrage d'Horizon Europe en 2021.

L'érosion de l'accord de reconnaissance mutuelle concernant l'évaluation de la conformité a également déjà commencé, notamment dans le domaine de la technologie médicale. Si la situation n'est pas résolue, cela affectera de plus en plus de catégories de produits à long terme. Cela s'accompagnera d'une augmentation des prix et des coûts et d'une perte de compétitivité. Les fournisseurs suisses de ces produits, en particulier, sont désavantagés, mais les consommateurs de ces produits le sont aussi en raison de prix plus élevés et d'un choix éventuellement plus restreint.

En raison de la situation initiale et d'autres circonstances, l'analyse donne une image différenciée selon les régions. Les conséquences les plus lourdes et les plus étendues sont à prévoir dans la région suisse du Rhin supérieur. En raison de leur forte intégration géographique, les zones européennes du Rhin supérieur ne sont toutefois pas épargnées par d'éventuels changements. Dans l'ensemble, la présente analyse permet de conclure que les répercussions sont susceptibles d'être généralisées et de

réduire considérablement le potentiel d'innovation et de croissance du Rhin supérieur. Bien que cet argumentaire qualitatif ne permette pas de quantifier les différents impacts et de les opposer les uns aux autres, l'analyse des différents impacts montre clairement que le Rhin supérieur dans son ensemble ainsi que chacune de ses trois sous-régions devront probablement faire face à des désavantages. Toutefois, une quantification précise des conséquences possibles doit être réservée à une analyse plus complète, fondée sur un modèle, pour laquelle, toutefois, cet argumentaire a déjà posé une base appropriée.

6 Annexe : Données et illustrations

Ill. 1 Les travailleurs frontaliers dans la région du Rhin supérieur

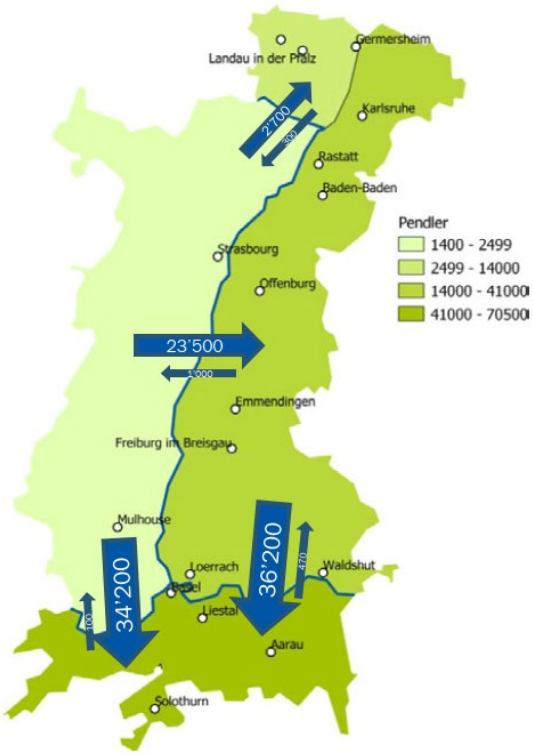

Source : BAK Economics, Marché du travail dans le Rhin supérieur, édition 2021

Les mouvements transfrontaliers les plus importants se font depuis l'Alsace (34 200) et la région allemande du Rhin supérieur (36 200) vers le nord-ouest de la Suisse. L'abolition de l'ALCP est susceptible de créer des obstacles à l'accès des travailleurs frontaliers au marché du travail suisse (voir page 8).

III. 2 Répartition des travailleurs frontaliers en fonction de leur qualification

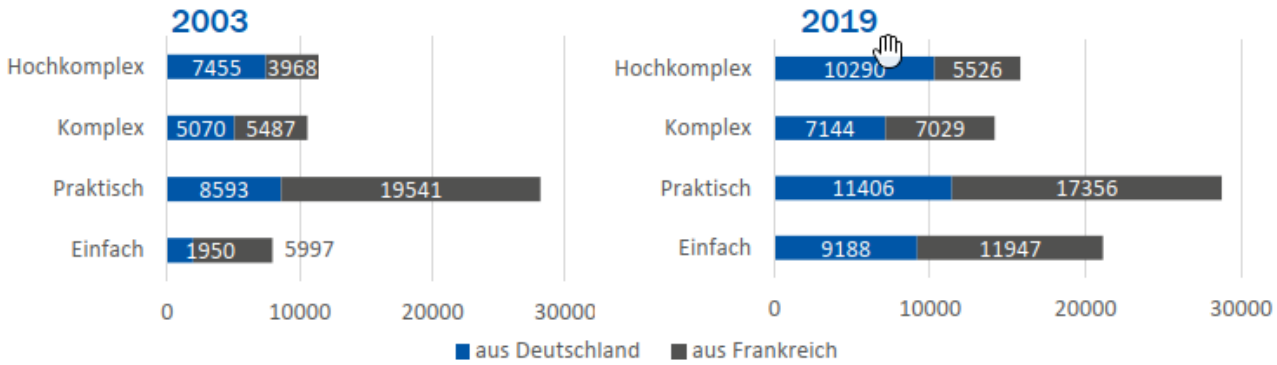

Source : BAK Economics, Marché du travail dans le Rhin supérieur, édition 2021

Les frontaliers de la région suisse du Rhin supérieur apportent avec eux un niveau de qualification élevé à très élevé. En 2019, près de 40 % des frontaliers ont un niveau de qualification élevé à très élevé. Ces travailleurs pallient un manque de main-d'œuvre qualifiée (voir page 6).

III. 3 Développement /Évolution du nombre de frontaliers Rhin supérieur suisse

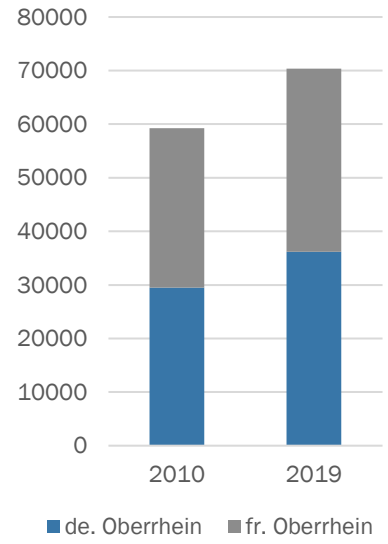

Source : OFS, Statistiques sur les frontaliers

En 2010, la région suisse du Rhin supérieur comptait 29 500 frontaliers originaires de la région allemande du Rhin supérieur et 29 800 frontaliers originaires de la région française du Rhin supérieur. En 2019, ces chiffres sont respectivement passés à 36 200 et 34 200. L'augmentation globale avoisine les 20 %. L'abolition de l'ALCP est susceptible de créer des obstacles à l'accès des travailleurs frontaliers au marché du travail suisse (voir page 8).

III. 4 Part des travailleurs frontaliers et du nombre total d'actifs, par secteur d'activité

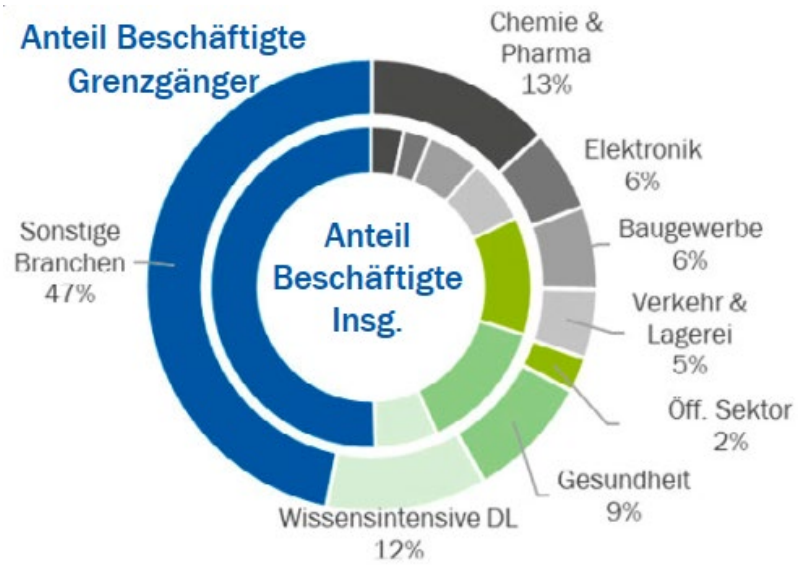

Source : BAK Economics, Marché du travail dans le Rhin supérieur, édition 2021

Les frontaliers sont nettement surreprésentés par rapport au nombre total de travailleurs dans l'industrie chimique et pharmaceutique ainsi que dans les services à forte intensité de connaissances. 13 % des travailleurs frontaliers sont employés dans l'industrie chimique et pharmaceutique, contre 3 % de l'ensemble des travailleurs, et 12 % dans les services à forte intensité de connaissances, contre 6 % de l'ensemble des travailleurs. En raison des restrictions à la libre circulation des personnes, il faut s'attendre à une pénurie accrue de travailleurs qualifiés dans ces secteurs (voir page 6).

III. 5 Développement relatif des prestataires de services

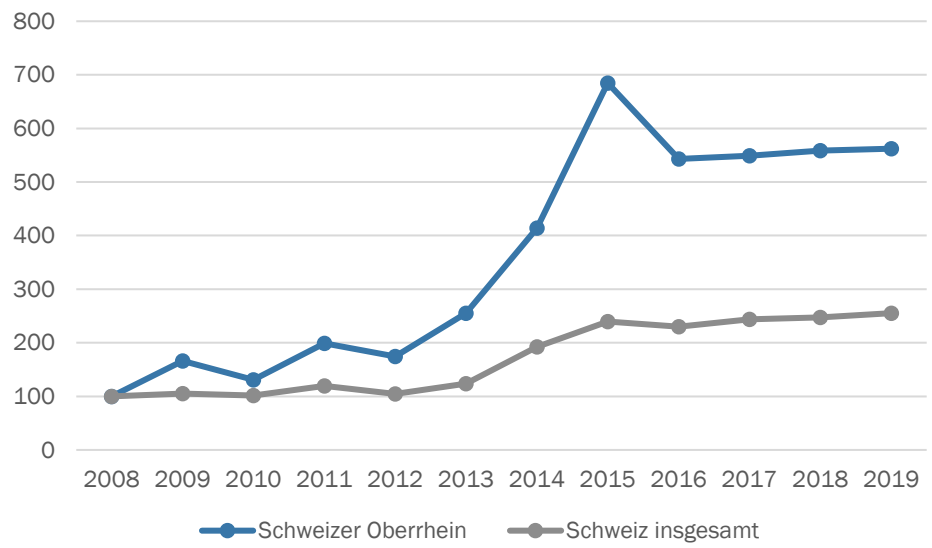

Source : Secrétariat d'État aux migrations SEM

Ce graphique montre l'augmentation des prestataires de services (durée de séjour de moins de 4 mois, part de la population résidente étrangère non permanente) dans la région « Rhin Supérieur suisse » et dans l'ensemble de la Suisse depuis 2008. Depuis 2008, leur nombre a presque été multiplié par six dans la région suisse du Rhin supérieur, alors que la population moyenne suisse est 2,5 fois plus élevée et a donc enregistré une augmentation beaucoup plus faible (voir page 9).

III. 6 Croissance de l'emploi par secteur

Branchen	Durchschnittliches jährliches Wachstum (2010-2019) in %				
	Oberrhein	Baden	Südpfalz	Elsass	Nordwest-schweiz
	0.89	1.17	1.26	0.30	0.96
Konsumgüter	-0.36	-0.57	2.19	-0.06	-0.65
Chemie & Pharma	0.47	0.90	1.10	-0.69	0.48
Metall	0.52	1.13	0.79	-0.47	-0.07
Elektronik	0.19	1.39	2.16	-2.51	-0.48
Maschinenbau	1.32	2.70	4.55	-2.56	-0.03
Fahrzeugbau	0.68	1.60	0.46	-1.88	-1.05
Handel & Verkehr	0.30	1.15	2.21	-0.87	-0.08
Gastgewerbe	1.19	1.74	2.17	0.98	0.26
IKT	1.57	1.27	6.75	2.22	1.33
Öff. Sektor	0.54	0.80	1.82	-0.49	1.14
Gesundheit	2.05	2.30	0.90	1.00	2.81
Sonst. Verarb. Gewerbe	0.78	1.14	1.04	-0.11	1.11
Wissensintensive DL*	1.84	1.07	-1.55	2.96	2.05
Sonstige DL	1.39	0.58	1.15	2.27	1.81
Sonst. Branchen	-0.05	0.00	-0.87	0.01	-0.29

*Freiberufliche, wissenschaftliche, technische Dienstleistungen

Source : BAK Economics, Marché du travail dans le Rhin supérieur, édition 2021

Le graphique montre les taux de croissance annuels moyens entre 2010 et 2019 par région et par secteur d'activité. Les chiffres en vert indiquent des taux de croissance supérieurs à la moyenne de l'Europe occidentale. Dans le Rhin supérieur, on peut ainsi observer une croissance supérieure à la moyenne dans le secteur de la santé. Si des restrictions sont imposées aux frontaliers, on peut s'attendre à une intensification de la pénurie de travailleurs qualifiés dans la région suisse du Rhin supérieur, en particulier dans un secteur aussi porteur (voir page 6).

Ill. 7 Le chômage dans la région du Rhin supérieur

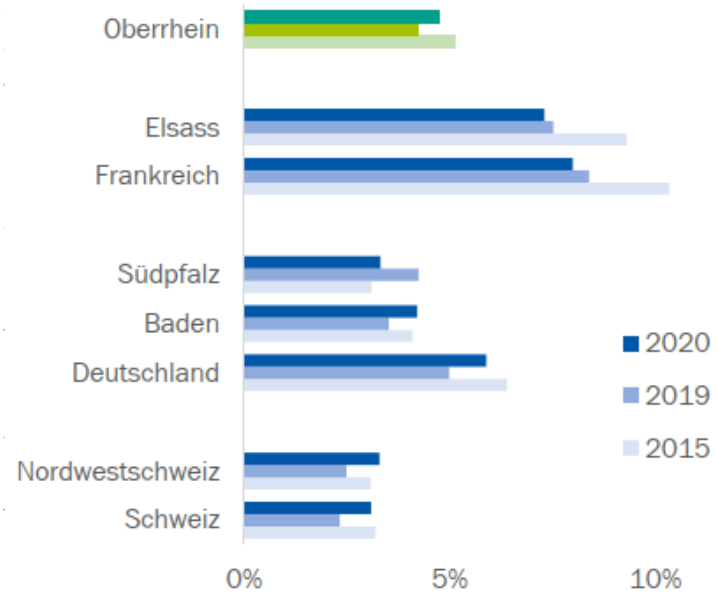

Source : BAK Economics, Marché du travail dans le Rhin supérieur, édition 2021

Dans la région du Rhin supérieur, le taux de chômage est de 4,7 %, le taux de chômage le plus faible se situant dans le nord-ouest de la Suisse et le plus élevé en Alsace. Le faible taux de chômage dans la région allemande du Rhin supérieur montre que le marché du travail peut facilement absorber des travailleurs supplémentaires en cas de diminution des flux transfrontaliers vers la Suisse (voir page 7).

III. 8 Mise en réseau de la recherche trinationale dans la région du Rhin supérieur

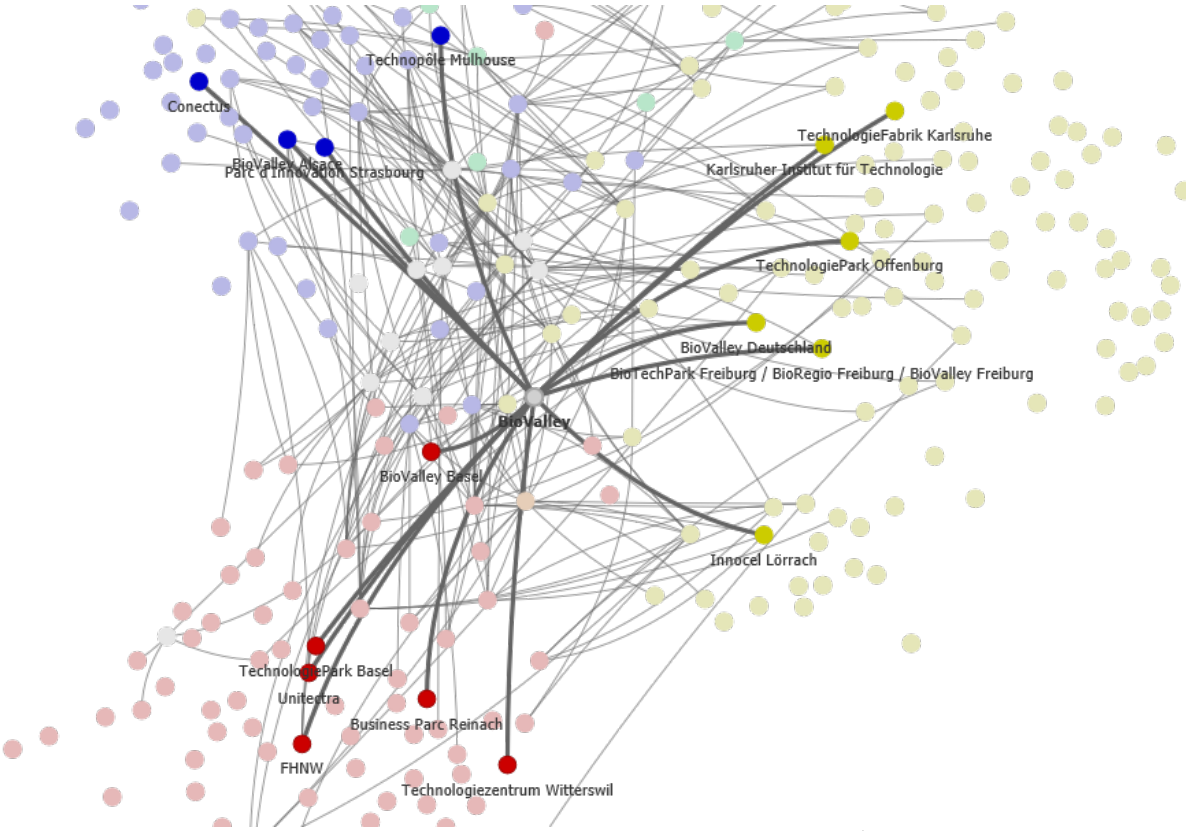

Source : Clara Turner. Innovation and Regional Growth: Upper Rhine Region, Network Visualization Tool. (thèse de doctorat non publiée, Université de Berne).

Le fait que la région du Rhin supérieur dispose de solides réseaux trinationaux dans le domaine de la recherche transparaît dans la structure de réseau du BioValley Life Sciences Cluster. Ce sont parfois ces mêmes structures qui sont menacées par le déclassement de la Suisse dans le programme-cadre de recherche de l'UE (voir page 14).